

Brevets—Loi

● (1750)

[Traduction]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je sais que vous souhaitez changer le nom du comotionnaire avant de poursuivre le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact. Je remarque que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a appuyé la motion principale et je sais que le député de Bourassa (M. Rossi) a appuyé la motion du député de York-Centre (M. Kaplan).

[Français]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins au débat aujourd'hui. Bien que je ne sois pas un avocat ou criminologue ou un ancien policier, c'est un débat pour lequel j'ai beaucoup d'intérêt et je voudrais féliciter la députée de Trinity (M^{me} Nicholson) pour cette initiative d'aujourd'hui. J'ai beaucoup de respect pour cette députée, puisque j'ai appris à la connaître à un autre comité, le Comité des comptes publics où elle est présidente et qui fait un excellent travail.

Je dois de plus souligner, monsieur le Président, que je suis membre du Comité permanent des affaires émanant des députés et que cette motion, je l'ai reçue, comme mes collègues qui siègent à ce comité, avec beaucoup d'intérêt. Il y a eu un vaste consensus afin de permettre à cette Chambre de débattre cette motion qui nous est présentée.

Mais je dois souligner que l'occasion qui m'est fournie aujourd'hui, c'est d'exprimer mon désaccord sur la formation d'une commission royale d'enquête pour plusieurs raisons, dont la première, et, monsieur le Président, je pense que si on faisait un sondage ou un référendum à la grandeur du pays pour savoir si les Canadiens sont d'accord sur la mise sur pied et sur le financement d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé, je n'ai pas l'impression que l'ensemble des Canadiens répondraient favorablement à une telle demande. Quand on connaît les coûts... je pense que les commissions royales d'enquête que nous avons connues dans le passé étaient vraiment spectaculaires au niveau des coûts financiers impliqués. On parle souvent de plusieurs millions de dollars. Et pour donner quel résultat, monsieur le Président? Bien, mon collègue de Charlevoix (M. Hamelin) l'a souligné tout à l'heure, un vaste rapport qui, souvent, se ramasse sur des tablettes et auquel, malheureusement, on ne donne pas suite.

Monsieur le Président, on peut s'imaginer aussi le réflexe dans la population canadienne qu'occasionnerait une telle enquête. On donnerait l'impression à l'ensemble des Canadiens qu'on est mal protégé contre le crime organisé et qu'on n'agit pas au pays.

Alors, moi je me dis, et j'ai l'impression qu'il y a plusieurs députés qui peuvent partager l'opinion selon laquelle on n'a pas de preuve voulant que le crime organisé, actuellement, soit plus répandu ou ait plus de ramifications qu'il y a cinq ou dix ans.

Une chose est certaine, par exemple, monsieur le Président, c'est que nos corps policiers, que ce soit aux niveaux fédéral, provinciaux ou municipaux, sont beaucoup plus organisés et beaucoup plus sophistiqués pour combattre le crime organisé.

Monsieur le Président, je pense qu'il est évident que régulièrement dans les manchettes, dans les journaux, nous voyons des articles où des beaux coups de filet ont été rendus possibles par nos corps policiers et nous pouvons saisir cette occasion afin d'exprimer vraiment notre reconnaissance et remercier nos corps policiers qui se dévouent pour combattre le crime organisé.

Monsieur le Président, on donnerait l'impression à la population canadienne qu'on n'agit pas. Et c'est tout autre. Je pense que nous avons des organisations policières tout à fait efficaces pour contrer le crime organisé. La solution, à mon avis, est ailleurs. Je vois que mon temps de parole s'écoule. Je pense qu'il faudrait réviser le Code criminel et avoir des tribunaux plus sévères à l'endroit des criminels.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 1^{er} mai, du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Convoquez les députés.

● (1820)

Et le timbre ayant sonné:

M. le Président: Le premier vote porte sur la motion n° 2. M. Dingwall propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 10, ce qui suit: